

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n°185 -2025
Point 4.3.1

Point 4.3.1 de l'ordre du jour

Tarif pour un programme court dans le cadre d'une coopération internationale entre le *Ghana Institute of Management and Public Administration (GIMPA)* et l'Université de Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

- **Objet de la convention :**

La Direction des Relations Internationales de l'Université de Strasbourg souhaite mettre en place, dans le cadre d'un accord de partenariat, un programme court à destination d'un groupe d'étudiants inscrit au *Ghana Institute of Management and Public Administration (GIMPA)*.

Ce programme court aura lieu du 6 au 17 avril 2025. Il portera sur les thématiques de la langue et cultures françaises ainsi que les enjeux européens. Ce programme court s'inscrit dans le cadre d'une internationalisation de l'établissement et poursuit un double objectif : encourager des étudiants à découvrir l'Université de Strasbourg sur une période limitée, tout en renforçant les partenariats académiques formels.

Durant deux semaines, les participants se formeront à l'apprentissage de la langue française, élargiront leur compréhension du fonctionnement des instances politiques européennes et se sensibiliseront aux pratiques managériales dans un contexte interculturel à travers des cours disciplinaires, des activités immersives, et des visites culturelles conçues pour insuffler une touche française distinctive à leur expérience européenne au cœur d'une région transfrontalière.

Modalités du programme

Public : étudiants sélectionnés par l'université partenaire

Langue : anglais

Format : présentiel

Dates : du 7 au 17 avril 2026

- **Tarifs :**

2500€ par participant (cours académiques, visites culturelles, repas, encadrement pédagogique et administratif, transports).

Conditions de désistement de remboursement :

- Avant le 18 janvier 2026 : remboursement des frais d'inscription à l'exclusion de 300 euros de frais administratifs, sans justificatif à fournir.
- Entre le 19 janvier et le 1 mars 2026 : remboursement des frais d'inscription possible à l'exclusion de 300 euros de frais administratifs, uniquement en cas de force majeure (pour raison médicale avec envoi du justificatif, pour raison familiale avec appréciation du motif par la Direction des relations internationales, pour raison de non-délivrance de visa par les autorités compétentes et sous réserve de présentation d'un justificatif de rejet de la demande et que la demande initiale de visa ait été soumise à une date raisonnable).
- Au-delà du 1 mars 2026, les demandes de remboursements ne seront pas acceptées. La Direction des relations internationales se réserve le droit d'étudier les cas particuliers portés à son attention delà de cette date.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif pour un programme court dans le cadre d'une coopération internationale entre le *Ghana Institute of Management and Public Administration* (GIMPA) et l'Université de Strasbourg.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

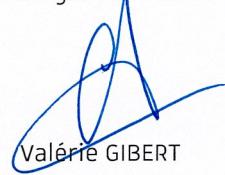
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Valérie GIBERT". The signature is fluid and cursive, with a large loop on the left and a vertical stroke on the right.

Valérie GIBERT